

---

## Roumanie : organiser les examens scolaires de fin d'année

### Description

En Roumanie, le ministère de l'Éducation et de la Recherche, en coordination avec le ministère de la Santé, a validé les mesures sanitaires à appliquer au sein des établissements scolaires où se dérouleront les cours préparatoires aux examens de fin d'année de l'enseignement secondaire (classe de 8<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup>). L'ordonnance a été publiée au Journal officiel le 13 mai 2020.

Elle prévoit le contrôle de la température des élèves, des enseignants et du personnel non enseignant à l'entrée des établissements scolaires, celle-ci ne devant pas être supérieure à 37°C pour que l'accès à l'école soit autorisé. Du matériel et des équipements de protection seront également fournis pour que les activités de formation se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et de manière à rassurer tant le personnel que les parents d'élèves. Les écoliers ne seront pas autorisés à se déplacer seuls dans l'enceinte de l'établissement ; un enseignant prendra en charge chaque élève de l'entrée à la salle de classe, puis le raccompagnera à la sortie une fois les cours terminés. Les élèves, qui porteront tous des masques, ne seront jamais plus de 10 par classe et la distance requise entre eux est fixée à 2 mètres. Les lycéens ne resteront pas plus de 3 heures par jour dans leur établissement, les collégiens – pas plus de 2 heures. Si des équipes se succèdent, un délai de 2 heures sera obligatoire entre le départ du premier groupe et l'arrivée du second, ceci pour permettre une meilleure désinfection des locaux scolaires.

Lors de l'épreuve du « Bacalaureate » (le bac roumain), les participants porteront également un masque.

La participation de l'ensemble des élèves à ces activités de formation est toutefois soumise à l'aval de leurs parents. Ces derniers peuvent refuser de renvoyer leurs enfants à l'école s'ils estiment que ce retour est susceptible de véhiculer le Covid-19 auprès de personnes vulnérables (souffrant de maladies chroniques ou âgées de plus de 65 ans). La secrétaire d'État à l'Éducation scolaire, Rodica Luminiș Barcari, a déclaré que les parents étaient les mieux placés pour juger de l'opportunité de renvoyer les enfants à l'école.

**Sources** : *Mediafax, Antena 3, Times on line.*

**date créée**

17/05/2020

**Champs de Méta**

**Auteur-article** : Stéphan Altasserre